RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Minzier (74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du 8 décembre 2022** Par suite d'une convocation en date du 1er décembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 8 décembre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 **Délibération n°53_2022**	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Aline SIMOES, Sébastien REY-GORREZ, Céline GEORG, André MORARD, Béatrice TISSOT Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie TROUILLET, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : DEROBERT Christelle

Objet : TARIF DU CHAUFFAGE DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle DEROBERT pour évoquer les tarifs du chauffage de la salle communale pendant la période hivernale. Vu les augmentations annoncées du tarif de l'électricité, elle propose de passer la majoration pour chauffage de la grande salle à 60 € au lieu de 40 €. Et de fixer le tarif pour la salle des associations à 20 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer :

- le tarif de majoration pour chauffage de la location de la salle des fêtes à 60 €,
- le tarif de majoration pour chauffage de la location de la salle des associations à 20 €.

Cette majoration s'appliquera pour les locations des salles entre le 1er octobre et le 30 avril de chaque année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à 9 voix pour et 3 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 13/12/22 Et de la publication le : 13/12/22	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT

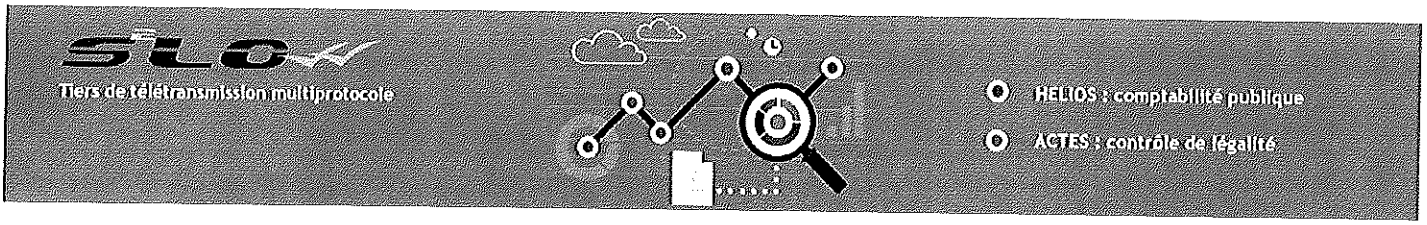

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de MINZIER

Utilisateur : LARUAZ Fabienne

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*DEL53_2022*
	Date de la décision :	*2022-12-08 00:00:00+01*
	Objet :	*TARIF DU CHAUFFAGE DES SALLES COMMUNALES*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*3.3 - Locations*
	Identifiant unique :	*074-217401843-20221208-DEL53_2022-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
074-217401843-20221208-DEL53_2022-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*862*
Nom original :		
DEL53_2022.pdf	*application/pdf*	*274533*
Nom métier :		
99_DE-074-217401843-20221208-DEL53_2022-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*274533*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*13 décembre 2022 à 08h56min03s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*13 décembre 2022 à 08h56min03s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*13 décembre 2022 à 08h56min06s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*13 décembre 2022 à 08h56min18s*	*Reçu par le MI le 2022-12-13*